



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LÉGALITÉ
Bureau des Elections et des Associations
Affaire suivie par M. PUCHOIS
☎ 03.21.21.21.54
✉ : christophe.puchois@pas-de-calais.gouv.fr

ARRAS, le 4 mars 2019

LE PREFET DU PAS DE CALAIS

à

Mesdames et Messieurs les Maires
(copie est adressée à Madame et Messieurs
les Sous-Préfets et à M. le Président
de l'Association des Maires du Pas-de-Calais)

OBJET : Transmission des résultats électoraux en soirée électorale.

P.J. : Formulaire à compléter.

Je vous fais part, ci-après, des nouvelles consignes pour l'organisation des modalités de transmission des résultats des scrutins en soirée électorale.

Ces dernières années, vos services m'adressaient les résultats électoraux de votre commune par l'envoi d'un courriel, contenant une fiche de résultats, sur une adresse de messagerie de la préfecture.

Afin de sécuriser davantage ces transmissions par voie électronique, le Ministère de l'Intérieur va mettre en place un nouveau dispositif qui permettra aux communes de saisir leurs résultats directement dans une application électronique dédiée.

Cette application intitulée EIREL (envoi informatisé des résultats électoraux) nécessitera préalablement la communication par vos services d'une adresse courriel de référence. Cette adresse courriel vous sera demandée lors de la connexion à cette application.

En conséquence, je vous prie de compléter le formulaire joint et de me le retourner sur la messagerie suivante : **pref-elections@pas-de-calais.gouv.fr**, pour le **1^{er} avril 2019 au plus tard**, afin que je puisse recenser l'adresse courriel que vous utiliserez dans EIREL.

S'agissant de la détermination de l'adresse courriel, je vous indique que :

- une adresse courriel ne peut être utilisée que pour une seule commune ;

- vous pouvez choisir une adresse courriel professionnelle d'un agent ou d'un élu de votre commune ;

- vous pouvez choisir l'adresse courriel que vous utilisez pour accéder à l'application ELIRE de gestion des listes électorales ;

- ou créer une adresse courriel spécifique pour EIREL.

J'ajoute que le Ministère déconseille la désignation d'une boîte fonctionnelle de mairie pour cette application.

Je procéderai ensuite à la création de votre compte dans EIREL, puis, dans une phase ultérieure, vous aurez à créer un mot de passe de connexion.

Je vous précise que le Ministère prépare un guide d'utilisation de cette nouvelle application qui vous sera transmis ultérieurement.

Des phases d'essai de ce logiciel seront organisées en avril ou mai 2019, préalablement à l'élection des représentants au parlement européen du 26 mai 2019, scrutin pour lequel vous utiliserez EIREL pour saisir vos résultats électoraux.

Je ne manquerai pas de vous communiquer de plus amples précisions sur ce nouveau dispositif dès que possible.

Enfin, je vous indique que les modalités de transmission en préfecture des procès-verbaux des élections et des listes d'émargement en soirée électorale ne sont pas modifiées (dépôt au bureau de vote centralisateur de votre canton puis acheminement de ces documents en préfecture par les services de police et de gendarmerie).

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.



Fabien SUDRY

Application EIREL (envoi informatisé des résultats électoraux)

COMMUNE :	
Adresse courriel de la commune pour la connexion à EIREL :	

A retourner sur la messagerie suivante :

pref-elections@pas-de-calais.gouv.fr

pour le 1^{er} avril 2019 au plus tard